

Direction de l'Aménagement du Territoire
et du Partenariat Local

A Moulins

Le 22 DEC. 2017

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Allier

Affaire suivie par C. Picherit

☎ 04 70 34 16 93

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Allier,

Les communes rurales, mais aussi les villes moyennes, de l'Allier sont confrontées à une perte d'attractivité de leurs centres anciens. Ce phénomène, qui s'est accéléré au cours de cette dernière décennie, se matérialise par la dégradation des espaces publics, la détérioration du bâti et du patrimoine, la vacance, les logements souvent inadaptés aux critères modernes de confort, la disparition des commerces et des services...

La redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes constitue désormais un enjeu majeur d'aménagement et d'attractivité pour notre département. Celui-ci a été largement mis en exergue lors du diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2017/2022 et s'inscrit dans les priorités du volet territorial du Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015/2020. Pour répondre à cet enjeu, l'ambition du Département est de mettre en œuvre une politique globale et cohérente qui permette de soutenir l'ensemble des villes et villages de l'Allier dans la reconquête de leurs centralités.

En effet, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'aider les communes à reconquérir leurs fonctions de centralité pour qu'elles puissent faire face aux mutations qu'elles connaissent. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants et des acteurs locaux sur toutes les dimensions de la vie quotidienne et sur leur espace de vie. Si ces dimensions ne se traitent pas de la même manière en fonction des spécificités des territoires, elles sont communes aux villes et aux communes rurales.

Dès lors, pour être efficace, la reconquête des centres bourgs et centres villes doit s'intéresser à toutes les problématiques liées aux fonctions de centralité des bourgs et des villes et traiter plus particulièrement les questions relatives :

- à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine local et paysager en vue de construire ou renforcer l'identité de la commune,
- à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat en vue d'attirer de nouvelles populations ou de garantir les parcours résidentiels,
- à l'aménagement de l'espace public en vue d'offrir un cadre de vie qualitatif,
- à l'offre de services à la population adaptée aux fonctions de centralité de la commune en vue de garantir une certaine attractivité,
- à la mobilité et ses infrastructures en vue d'associer l'ensemble des modes de déplacement tout en privilégiant le cadre de vie des résidents,
- aux événements ou actions concourant à l'animation locale en vue de favoriser la cohésion sociale.

Pour ce faire, le Conseil départemental a décidé, lors de sa réunion du 12 décembre dernier, d'expérimenter la mise en œuvre d'un programme de soutien aux opérations de reconquête des centralités par les communes de l'Allier. Celui-ci reposera sur le lancement d'un appel à candidatures afin de retenir une douzaine de communes de l'Allier avec des profils et des problématiques diverses et de les accompagner en 2018 dans leurs études pré-opérationnelles en vue d'établir un programme global d'actions ayant pour objectif la reconquête de leurs fonctions de centralité.

Vous trouverez ci-annexé le cahier des charges de cet appel à candidatures. Je vous invite à en prendre connaissance et à y répondre si vous le souhaitez.

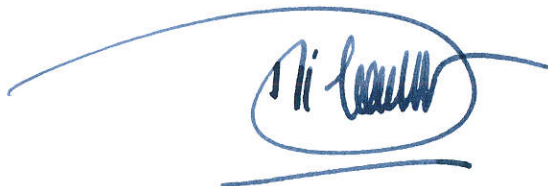
Dans un deuxième temps, sur la base des expériences et des problématiques rencontrées, le Département définira les modalités de son intervention dans le cadre d'un futur programme opérationnel de reconquête des centralités.

Je tiens à vous informer que les intercommunalités sont invitées à accompagner leurs communes membres qui répondront à cet appel à candidatures, leur soutien étant essentiel pour construire une stratégie territoriale efficace et partagée.

Il est à noter que le Département souhaite associer à cette démarche l'ensemble des partenaires des territoires (Etat, Région, Commissariat de Massif, Caisse des Dépôts et Consignation, Agence Technique Départementale de l'Allier, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Etablissement Public Foncier d'Auvergne, Société d'équipement d'Auvergne,...) en vue de construire un outil opérationnel d'accompagnement des projets de reconquête des centres bourgs et centres villes à l'échelle de l'Allier et avec pour objectif de définir des modalités d'intervention partagées et ainsi de maximiser nos capacités d'intervention respectives. Les intercommunalités de l'Allier ont également été informées de cette démarche.

Les services du Conseil départemental (Direction de l'Aménagement du Territoire, M.PICHERIT, picherit.c@allier.fr) restent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires de l'Allier, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental